

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: MOCAP 15 MG
Code du produit	: AC 040 C1141
Type de formulation	: Microgranulé (MG)
Matière active	: Ethoprophos
Numéro d'autorisation	: 10178P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Insecticide / Nématicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFournisseur:

AMVAC B.V

p/a Kokermolen 5

3994 DG Houten - Nederland.

Distributeur:**CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 3 (Oral)	H301
Acute Tox. 1 (Dermal)	H310
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 1	H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H310 - Mortel par contact cutané.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les poussières.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P301 - EN CAS D'INGESTION:
P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P361 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH070 - Toxique par contact oculaire
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase. Ne pas utiliser si des conseils médicaux suggèrent de ne pas travailler avec de tels composés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethoprophos	(n° CAS) 13194-48-4 (Numéro CE) 236-152-1 (Numéro index) 015-107-00-8	15	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases H- et EUH: voir rubrique16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information général	: MOCAP 15 MG peut être mortel en cas d'absorption par la peau ou si elle est inhalée. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
Protection des sauveteurs	: Éviter toute exposition. Ne manipulez pas le patient sans vêtement de protection approprié: des gants et un appareil de protection respiratoire.
Inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Laisser la victime au chaud et au repos. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer avec la paupière bien ouverte au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Laisser la victime au chaud et au repos. Seul faire vomir la victime quand: <ol style="list-style-type: none"> 1. le patient est parfaitement conscient, 2. de l'aide médicale n'est pas facilement disponible, 3. une grande quantité est ingesté. 4. le moment de l'ingestion est inférieure à 1 heure (le vomi ne doit pas atteindre les voies respiratoires). Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase: Troubles gastro-intestinaux. Rétrécissement des voies respiratoires. Bradycardie. Dyspnée. Miosis. Convulsions cloniques
Signes de surexposition aiguë	: Dépression aiguë de la cholinestérase peut se manifester par des maux de tête, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des crampes abdominales, transpiration excessive, la salivation et larmoiement, contraction des pupilles, vision trouble, sensation d'oppression dans la poitrine, faiblesse, contractions musculaires et la confusion. Dans les cas extrêmes, perte de conscience, convulsions, dépression respiratoire sévère et la mort peuvent survenir. En raison de la présence du solvant, l'ingestion ou l'inhalation peut provoquer de la dépression du système nerveux central (SNC). L'ingestion du solvant peut entraîner des vomissements. Aspiration (respiration) du vomi dans les poumons doit être évitée car même les petites quantités peuvent provoquer une pneumonie d'aspiration (pneumonie).
Signes d'une surexposition chronique	: Des expositions répétées à de faibles doses d'inhibiteurs de la cholinestérase peuvent abaisser la cholinestérase à des niveaux où les symptômes ci-dessus d'une surexposition aiguë sont observés. En plus, il est prouvé que l'exposition chronique au solvant peut provoquer des effets congestives, au système nerveux central à une grande variété d'organes internes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit est un inhibiteur de cholinestérase.

Établir des voies aériennes et l'oxygénation.

Contre les convulsions: administrer du diazépam:

Pour les adultes: 5 - 10 mg (par voie intraveineuse).

Pour les enfants: 2.5 mg (par voie intraveineuse).

Atropine: 1 - 4 mg. Pralidoxime, si possible. (Administration en même temps que l'atropine)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants: Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. D'hydrocarbures.
Réactivité	: Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.
 - Ne pas respirer les fumées.
 - Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
 - Si possible, prenez les contenants hors de la zone dangereuse.
 - Contenir l'eau utilisée contre l'incendie en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher son écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et de protection respiratoire.
- En cas d'incendie porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.
- Procédures d'urgence : Évacuer la zone.
- Assurer une ventilation adéquate.
 - Éviter le contact direct avec la substance.
 - Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Avertir les autorités si le produit a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
- Après absorption le produit déversé le mettre dans des récipients étanches et étiqueter correctement.
 - Évacuer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.
 - En cas de déversement important: Contacter un expert.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Ne pas respirer les poussières.
 - Porter un équipement de protection respiratoire.
 - Porter des gants caoutchouc, des vêtements de protection et équipement de prévenir contact avec le piel prolongé et fréquemment.
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Appliquer ventilation adéquat.

Conditions de stockage : Utiliser l'emballage d'origine, bien fermé.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide. Acaricide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Masque antipoussières.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Vêtements de protection résistant pour produits chimiques. Vêtements protection imperméable.

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile :

- caoutchouc butyle (butyle) - 0,7 mm épaisseur de revêtement.
- caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement.
- Recommandé: Index de protection 6, correspondant à > 480.
- Minutes de temps de perméation selon EN 374.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements protecteurs tels que les manches longues pour minimiser le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires : Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (EN149).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Granules

Couleur : Gris

Odeur : Désagréable

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition (Ethoprophos)	: 86 - 91 °C
Point d'éclair (Ethoprophos)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition (Ethoprophos)	: 203 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur (Ethoprophos)	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative (Ethoprophos)	: 1,094 g/cm ³
Densité	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Heat.

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, isocyanate.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation.

MOCAP 15 MG	
DL ₅₀ orale rat	50 - 100 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat	44,7 – 41,4 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat	0.36 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Non irritant pour la peau)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Légèrement irritant pour les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ethoprophos	
CL ₅₀ Poissons (<i>Lepomis macrochirus</i>)	0,3 mg/l (96h)
CE ₅₀ Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	0,2 mg/l (48h)
CE ₅₀ Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	2,4 mg/l (72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

MOCAP 15 MG	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethoprophos	
Log Pow	3,59

12.4. Mobilité dans le sol

MOCAP 15 MG	
Log Koc	36 - 186

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 2783
N° ONU (IATA)	: 2783

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE
Description document de transport (ADR)	: UN 2783 PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE, 6.1, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 6.1
 Classe (IATA) : 6.1 - Toxic Substances
 Etiquettes de danger (ADR) : 6.1



Division (IATA) : 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :
 Polluant marin



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 60
 Code de classification (ADR) : T7
 Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 61, 274, 648
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E
 Quantités limitées (ADR) : 500g
 Quantités exceptées (ADR) : E4
 Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources de données : Fiche de données de sécurité Mocap 15 MG de AMVAC. Revision : 17/03/2015

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH070	Toxique par contact oculaire
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.